

**Direction de l'Action Éducative**

Affaire suivie par : Lætitia Arné

Taverny, le 13 Décembre 2024

**COMPTE RENDU – groupe de travail « Îlot de fraîcheur école M. Pagnol »**

Présents

**Représentants de la municipalité**

M. Kowbasiuk, adjoint au maire délégué à l'éducation, au périscolaire et à la petite enfance

Mme Prévost, adjointe au maire déléguée à la culture, patrimoine, jumelage, animation locale et santé

**Représentants de l'éducation nationale**

M. Bourgeois, directeur de l'école élémentaire M. Pagnol

Mme Bassette, conseillère pédagogique en charge de la culture

Mmes Lamart et Luquet, enseignantes école élémentaire M. Pagnol

**Représentants des parents**

Mmes Boissot-Buis et Seghir, représentantes des parents d'élèves de l'école élémentaire M. Pagnol

**Représentant des services**

M. Lerose, directeur de l'action éducative

Mme Nave, directrice du service urbanisme et voirie

Mme Dubanton, adjointe de direction aux espaces verts

M. Degrez, Directeur adjoint du service bâtiment

Mme Savoia, responsable des relations avec la communauté éducative

Mme Arné, attachée de scolarité

Excusés

M. Trubert, Inspecteur académique de l'éducation nationale

**Présentation**

Dans le cadre du PEDT, il a été proposé la tenue d'un groupe de travail spécifique à l'école M. Pagnol élémentaire concernant l'aménagement de la cour de récréation. La ville de Taverny en concertation avec les équipes enseignantes, périscolaire et les services supports travaillent sur la mise en place d'îlot de fraîcheur pour permettre de faire classe en extérieur et proposer aux élèves des espaces ombragés lors des fortes chaleurs. S'ajoute à cette réflexion la disposition des espaces sportifs, calmes, etc...

Le groupe de travail a commencé par un tour de table pour la présentation des participants.

Mme Dubanton a présenté les travaux déjà réalisés dans le cadre de l'installation de l'îlot de fraîcheur dans la cour de l'école M. Pagnol.

- Travail sur la revalorisation des végétaux déjà existants,
- Travail racinaire des plantations existantes et sur les nouvelles plantations.
- Décision de ne pas abattre les haies déjà existantes.

L'école souhaite la mise en place d'une brise vue, le long de la clôture côté rue des écoles, en raison du plan vigipirate. Cette demande a déjà été évoquée l'an dernier. Après étude du service espace vert, il n'est pas possible de planter des haies mais une pose de plantes grimpantes est envisageable. Il faut prévoir un double treillage au niveau des grilles pour obtenir un effet plus occultant.

Un travail de fresque à la manière de celle actuellement sur l'école L. Pasteur est proposé à l'équipe enseignante. Le service scolaire reviendra vers l'école pour la montée de ce projet. Cette fresque fera office de brise-vue.

## **Retour des enseignants**

L'école fait un retour sur l'usage actuel de la cour avec les nouvelles implantations.

A la rentrée scolaire, les enfants et les équipes ont découvert le nouvel espace. Les élèves ayant joué avec la terre, il a été demandé de combler l'espace avec des copeaux de bois. Les copeaux sont renouvelés tous les 3 ans.

Afin que les élèves puissent profiter au mieux de cet espace ombragé, l'équipe enseignante demande la pose de rondins de bois comme assises sur le pourtour de l'îlot.

Suite aux premières constatations, l'équipe éducative demande :

- Demande de robinets extérieurs pour le jardinage (demande formulée l'an dernier)
- Demande de rack de trottinettes : budget voté et accepté pour 2024. L'emplacement a été défini derrière le second portail de l'entrée principale.
- Demande de 2 tables de pique-nique permettant aux enfants de jouer aux jeux de société. Ces tables seront disposées le long de la clôture côté rue des feuilles colorées. Cette demande est conjointe avec les attentes du périscolaire.
- Demande d'une table de ping-pong
- Demande d'un brumisateur. Il faut réfléchir à la manière dont le brumisateur est fixé car lorsqu'il est fixé le long d'un mur la projection de l'eau n'est pas optimal. Peut-être envisagée la pose du brumisateur sur une pergola.

L'équipe enseignante s'interroge sur certains aménagements et leurs éventuelles dangersités. Il est à noter à ce jour que la dangerosité de ces nouvelles cours est approximativement égale à celles actuelles. Cependant les blessures sont moins sévères en raison des nouveaux revêtements.

Les aménagements des cours oasis entraînent un changement de méthodologie de surveillance, une période de transitions et d'appropriation des aménagements est nécessaire.

Il est à déterminer la répartition des espaces sportifs, zen, coin calme etc...et d'établir un diagnostic d'utilisation de la cour sur toutes les saisons.

## **Retro planning**

- Phase de diagnostic

Les équipes enseignantes, le périscolaire, et les parents vont recevoir la mallette des cours oasis afin de disposer d'éléments pour créer leur diagnostic. Il est demandé de travailler avec les enfants sur leur usage dans la cour et leurs propositions d'aménagement afin d'établir un recueil de propositions. Un retour des enfants, des enseignants et des parents est à nous envoyer pour mi-février.

- Phase de réflexion

Le service espaces travaillera sur vos retours en prenant en compte vos contraintes et vos souhaits.

- Voyage en Belgique

Il est évoqué l'idée de faire un voyage d'étude en Belgique afin de visiter des écoles ayant des cours oasis. Ce pays a mis en place ce type d'aménagements depuis une vingtaine d'année. Ces cours oasis ont pour but d'améliorer le climat scolaire et prennent en compte l'évolution de l'environnement actuel.

Les participants sont invités à consulter en particulier les conférences sur l'éducation par la nature, la section sur la Formation Oasis ainsi que les retours d'expériences ce qui donnera une vision de ce qu'il est possible de faire et des retours d'expériences :

- site : <https://www.caue75.fr/content/ressources-cours-oasis>,

- les vidéos de la section « Les cours Oasis » de la chaîne Youtube du CAUE de Paris : <https://www.youtube.com/@CAUEdePARIS>